



Moto-Glub: Cussac Moto Club

E-mail:

patricebrachet@orange.fr

Téléphone : 06 83 23 97 78

Organisateur technique: Patrice BRACHET

N° d'épreuve FFM : 532

Date: 113 MAI 2023

LIGH: CUSSAC (87)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MONNERON Alban / BONNEAU Pierre	Licence : 115576 /004408
Président du Jury ou Arbitre*	FARGE Jean Marc	Licence : 009980
Membre du Jury	CHALIMOND	Licence : 001309
Membre du Jury	MARTINS Jean Manuel	Licence : 114383
Commissaire technique responsable -	DA ROCHA Guy	Licence : 249866
Responsable du chronométrage		Licence :

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
125	13		125	43 euros
chalenge 23 - 87	13	***************************************	125 à 450 cc	43 euros
Vétéran	38	111111111111111111111111111111111111111	125 à 450 cc	43 euros
MXI - MX 2	15		250 à 450 cc	43 euros

***************************************				D0000000000000000000000000000000000000
	***************************************		c	**************************************
	***************************************	***************************************		***************************************
	V*************************************			
(**************************************		************************		



RÈGLEMENT PARTICULIER 2023 MNTNCRNSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD

ARTICLE 4 I CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place) ■ NON

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

sa licence FFM de la saison en cours ;

son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

ANIIULE O I MILDIUMLIONIIU	H M. L. Bullion Later and A. C.		
N	CEUILLE Jean François		
Nom du responsable medic	id)		2
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	4
Nombre de secouristes	**************************************		
Hôpital le plus proche	Saint Junien	Temps de trajet (en min)	20 mn

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès : Nom du site	Piegut	Caractéristiques : Longueur du circuit
Adresse	OTIES CHISSAC	Largeur minimum de la piste
CAPACITÉ N	CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	Largeur de la grille Longueur de la ligne droite de départ

Pendant les essais : 45 En manche:

Pendant les essais : En manche:

Largeur de la grille	10
Longueur de la ligne droite de départ	
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	18



- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.







1650



Horaires de la manifestation de moto cross à Cussac le 13 mai 2023

Contrôle Administratif vendredi 12 mai : 17 h 00 - 21 h 00 samedi 13 mai : 7 h 00 - 9 h 00

Contrôle Technique vendredi 12 mai : 17 h 00 - 21 h 00 samedi 13 mai : 7 h 00 - 9 h 00

Briefing Commissaires : Dimanche 8 h 20

Essais Libres: 10 mn

8 h 45 - 8 h 55: 125

9 h 00 - 9 h 10 : Challenge 23 - 87

9 h 15 - 9 h 25 : Vètéran

9 h 30 - 9 h 40 : MX 1 - MX 2

Essais Qualificatifs: 15 mn

9 h 45 - 10 h 00: 125

10 h 05 - 10 h 20 : Challenge 23 - 87

10 h 25 - 10 h 40 : Vétéran

10 h 45 - 11 h 00 : MX 1 - MX 2

11 h 05 - 11 h 30 : 1 ère manche 125 (20 mn + 1 tours)

11 h 35 - 12 h 00: 1 ère manche Challenge 23 - 87 (20 mn + 1 tours)

Pause Repas

13 h 45 - 14 h 10 : 1 ère manche Vétéran (20 mn + 1 tours)

14 h 15 - 14 h 40 : 1 ère manche MX 1 MX 2 (20 mn + 1 tours)

14 h 45 - 15 h 10 : 2 me manche 125

15 h 10 - 15 h 30 : Entracte

15 h 30 - 15 h 55 : 2ème manche Challenge 23 - 87

16 h 00 - 16 h 25 : 2ème manche Vétéran

16 h 30 - 16 h 55: 2^{ème} manche MX 1 MX 2

Remise des Prix 17 h 15





Moto-Club: Cussac Moto Club

E-mall:

patricebrachet@orange.fr

Téléphone: 06 83 23 97 78

Organisateur technique : Patrice BRACHET

N° d'épreuve FFM : 532

Date: 14 mai 2023

Lieu: CUSSAC (87)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 I LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

	MONNERON Alban / BONNEAU Pierre	Licence : 115576 / 004408
Délégué FFM (Président de jury)	COMMAS Christophe	Licence : 007077
Membre du Jury	CHAUMOND Bernard	Licence : 001309
Membre du Jury	SAUMAGNE Jean Pierre	Licence : 182746
	FFM	Licence :
Commissaire technique responsable -		Licence : 197137
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI*	CYLINDRÉE	DIAMÈT Avant	TRE ROUES Arrière	LICENCES	PLAQUES
50cc	6 ans	8 ans	50cc**	10 ou 12 pouces	10 pouces	Inter Jeune LUE NJ	Numéro : Plaques :
Poussin 65cc	7 ans	9 ans	65cc		12 pouces		
Pupille 65cc	10 ans	11 ans		Libre			
Benjamin 85cc	9 ans	11 ans	85cc		14 ou 16 pouces		
Minime 85cc	12 ans	13 ans		Libre			U

^{*} La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint l'âge maximum.

^{** 50}cc thermique centrifuge ou électrique



RÈGLEMENT PARTICULIER <mark>2023</mark> CHPT DE FRANCE MINIVERT

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... CEUILLE Jean François

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus procheSaint junien

Nombre d'ambulance(s)2 Temps de trajet (en min) 20mn

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès:

Nom du site Piégut

Adresse87150 CUSSAC

CAPACITÉ MOTO:

40 Pendant les essais :

En manche: 40

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste6 Largeur de la grille40 Longueur de la ligne droite de départ I 10

Nombre d'OCP* 18 *Officiels Commissaires de Piste



- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUL

DATE: 08 /02/23



VISA DE LA LIGU

DATE: 13/03/2023



VISA DE LA FFIN

20/03/2023 DATE:

NUMÉRO: 23/0260





VEILLE DE L'EPREUVE

15h00 à 20h00

Contrôles Administratif et Technique

16h00

Visite du Circuit

JOUR DE L'EPREUVE

07h45

Briefing pilotes

ESSAIS LIBRES

08h00 à 08h10 : 08h15 à 08h25 :

Benjamin 85cc

Minime 85cc

08h30 à 08h40 :

50cc

08h45 à 08h55 : Pupille 65cc 09h00 à 09h10 : Poussin 65cc Essais libres

Essais libres Essais libres

Essais libres Essais libres 10 min

10 min 10 min

10 min 10 min

ESSAIS CHRONOS ET TESTS DE DÉPART

09h15:

09h20 à 09h35 :

09h45 à 10h00 :

Benjamin 85cc

Benjamin 85cc

1 Test de départ

Essais Chronos

15 min

09h40:

Minime 85cc

Minime 85cc

1 Test de départ Essais Chronos

15 min

10h05:

50cc

10h10 à 10h20 :

50cc

1 Test de départ

Essais Chronos

10 min

10h25:

Pupille 65cc

Pupille 65cc

1 Test de départ

Essais Chronos

15 min

10h50:

10h55 à 11h10 :

10h30 à 10h45 :

Poussin 65cc

Poussin 65cc

1 Test de départ

Essais Chronos

15 min

MANCHES 1

11h20 à 11h40 :

11h15:

Benjamin 85cc Benjamin 85cc

Tour de reconnaissance

1ère manche

15 min + 1 tour



HORAIRES PRÉVISIONNELS 2023 CHPT DE FRANCE MINIVERT

PAUSE

13h10:

Minime 85cc

13h15 à 13h35 :

13h45 à 14h00 :

Minime 85cc

Tour de reconnaissance

1ère manche

15 min + 1 tour

13h40:

50cc

50cc

Tour de reconnaissance

1ère manche

8 min + 1 tour

14h05:

Pupille 65cc

Pupille 65cc

Tour de reconnaissance

1ère manche

15 min + 1 tour

14h25:

Poussin 65cc

Tour de reconnaissance

14h30 à 14h50 :

14h10 à 14h20 :

Poussin 65cc

1ère manche

15 min + 1 tour

MANCHES 2

15h00 à 15h20 :

15h30 à 15h50 :

14h55:

Benjamin 85cc

Benjamin 85cc

Tour de reconnaissance

2ème manche

15 min + 1 tour

15h25:

Minime 85cc Minime 85cc

Tour de reconnaissance

2ème manche

15 min + 1 tour

15h55:

50cc

16h00 à 16h15 :

50cc

Tour de reconnaissance

2ème manche

8 min + 1 tour

16h20:

Pupille 65cc

16h25 à 16h45 :

Pupille 65cc

Tour de reconnaissance

2ème manche

15 min + 1 tour

16h50:

Poussin 65cc

Tour de reconnaissance

16h55 à 17h15 :

Poussin 65cc

2ème manche

15 min + 1 tour

17h20

Remise des prix

17h30

Réunion de jury

20h00

Fin de l'épreuve





AJO





